

ADMINISTRATION COMMUNALE D'ANDERLECHT
Mme Anne-Marie VANPEVENAGE
Echevine du Cadre de Vie
Place du Conseil, 1
B - 1070 BRUXELLES

V/réf. : 47563 (Corr. M. S. Dielens)
N/réf. : AVL/KD/AND-2.156/s.511
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame l'Echevine,

Objet : ANDERLECHT. Avenue de l'Eternité, 4.
Construction d'un immeuble à front de rue et transformation de l'annexe : plans modifiés.

En réponse à votre lettre du 8 novembre 2011, en référence, reçue le 16 novembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 23 novembre 2011, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé l'avis suivant.

Après examen des plans modifiés du projet de construction d'un immeuble à front de l'avenue de l'Eternité, face au site classé du Parc forestier, la CRMS réitère sa demande de réduire le nombre de niveaux projetés pour respecter le gabarit de l'avenue et assurer une meilleure intégration de l'immeuble dans le tissu urbain.

La demande concerne une parcelle dont la partie avant est située dans la zone de protection du parc Forestier, classé comme site.

Pour rappel, la CRMS a déjà émis deux avis sur le projet qui vise la démolition d'annexes existantes, la construction d'un immeuble à front de rue et la transformation d'un bâtiment conservé en fond de parcelle (voir avis 06/01/10 et 26/05/10).

Le 31 mars 2011, la CRMS a également rencontré les auteurs de projet et les représentants de la Commune pour leur expliquer les termes de ses deux avis.

La Commission constate aujourd'hui que les modifications qui ont été apportées en réponse à ses remarques ne constituent pas une amélioration du projet. La principale remarque portait en effet sur le gabarit de l'immeuble et le nombre d'étages projetés. Ces aspects du projet n'ayant pas été modifiés, la CRMS réitère sa demande ***de réduire le nombre de niveaux de l'immeuble projeté pour respecter le gabarit et la cohérence de l'avenue, en face du site classé.***

Veuillez agréer, Madame l'Echevine, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. : A.A.T.L. - D.U. (Mme S. Buelinckx) et A.A.T.L. - D.M.S. (Mme Fr. Cordier).